

BLA BLA



Parution du 21 Janvier 2019

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Le procès-verbal est inscrit sur le site de la municipalité : www.saints-martyrs-canadiens.ca prenez note que lors de la transcription il est possible que des erreurs se produisent. Le journal n'est pas un document officiel.

DOSSIER ET RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 3 décembre 2018 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : Mme Christine Marchand, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux et M. Gilles Gosselin, lesquels forment quorum.

Absent : Michel Pince

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, directrice générale et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture, il est unanimement résolu par les conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté, que l'ordre du jour suivant soit adopté, le point varia demeurant ouvert.

1. **Ouverture de la séance ;**
2. **Adoption de l'ordre du jour ;**
3. **Adoption du procès-verbal de la dernière séance du mois novembre 2018.**
4. **Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes ; (voir liste)**
5. **Adoption des comptes à payer ; (voir liste)**
6. **Dépôt de la situation financière novembre ;**
7. **Rapport des comités ;**
 - 7.1 Dérogation Noël Juneau
8. **Administration ;**
 - 8.1 Adoption du code éthique des élus
 - 8.2 Date des séances du conseil 2019
 - 8.3 Date adoption du budget 2019 + repas pour budget.
 - 8.4 Maire suppléant année 2019
 - 8.5 Vente pour taxes
 - 8.6 Fermeture du bureau municipal du 17 décembre au 7 janvier avec disponibilité pour les cas d'urgences seulement. (6 jours congés payés + 9 jours de vacances année 2018 non utilisée)
 - 8.7 Paiement des congés maladie non utilisés aux employés
9. **Aqueduc et égouts ;**
 - 9.1 Rencontre inspecteur.
10. **Sécurité publique ;**
 - 10.1 Rencontre plan d'urgence
11. **Voirie ;**
 - 11.1 Reddition de comptes (travaux voirie)
12. **Urbanisme et environnement ;**
13. **Loisirs et culture ;**
 - 13.1 Nomination du coordonnateur et du répondant pour la bibliothèque pour 2019.
 - 13.2 Fermeture de la bibliothèque les mercredis durant la période hivernale.
14. **Affaires diverses ;**
 - 14.1 Autorisation de payer les comptes du mois décembre
 - 14.2 Transfert des postes non déficitaires vers les postes déficitaires du budget 2018

14.3 Avis de motion taxation 2019

15. Liste de la correspondance ;

16. Varia ;

16.1 Demande d'aide financière annuelle prévention suicide 100.00\$

16.2 Demande d'aide financière cuisines collectives des Bois-Francs
64.50\$

16.3 Déneigement

16.4 Remerciement à Rémy Larouche

17. Période de questions ;

18. Levée de la séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS NOVEMBRE 2018.

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 7 novembre 2018 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois d'octobre. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus : 2 944.88\$

Salaire DG : 2258.88 \$

DAS mensuel : 3 459.91 \$

Téléphones : 245.09 \$

Bell Mobilité 53.99\$

Hydro Québec 1 808.17\$

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **48 224.44 \$** a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

*****ANNULÉ***** Rémi Larouche	(342.48)
*****ANNULÉ***** Urgence Bois-Francs inc.	(687.55)
Louis Couture (1er prix - concours photo)	75.00
Charles Paradis (2e prix - concours photo)	50.00
Claire Gagnon (3e prix - concours photo)	25.00
Nicole Cloutier (prix participation - concours photo)	15.00
Jean-Marie Arel (prix participation - concours photo)	15.00
Patrick Lemay (prix participation - concours photo)	15.00
Société Canadienne des postes (Bla Bla, lettres recommandées)	76.10
Claude Caron (prix participation - concours photo ancienne)	15.00
Receveur Général du Canada (DAS)	950.57
Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 509.34
Société Canadienne des postes (lettres recommandées, Xpresspost)	49.70
UBF Matériel Médical et Orthopédique (remplace Urgence B-F)	687.55
Visa Desjardins (divers achats)	368.71
André Henri, maire	890.00
Michel Prince, conseiller	342.48
Christine Marchand, conseillère	342.48
Claude Caron, conseiller	342.48
Jonatan Roux, conseiller	342.48
Gilles Gosselin, conseiller	342.48
Bell Mobilité inc. (novembre)	53.99
Bureau en gros (novembre)	14.94
Buropro (novembre)	762.97
La Capitale (décembre)	858.57
Desroches Groupe Pétrolier (novembre)	947.42
Entretien Général Lemay (1er vers. déneigement 2018-19, travaux)	2 672.67
Excavation Marquis Tardif inc. (1er vers. déneigement 2018-19, crédit)	15 488.86
Gesterra (traitement matières & fosses - octobre)	4 611.42
Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	273.44
Hydro-Québec (salle municipale)	622.34
Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	154.15
Hydro-Québec (quai)	56.82
Hydro-Québec (station pompage / égouts)	407.03

Hydro-Québec (éclairage public / octobre)	252.93
Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	20.73
Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	20.73
Sogetel (novembre)	245.09
Therrien Couture avocats S.E.N.C.R.L. (avocat - juillet à octobre)	3 224.70
Alain Boulet (trappeur - castors)	104.00
CRSBP (étiquettes - biblio)	11.50
Génératrice Drummond (vérification)	622.01
MRC d'Arthabaska (entente ingénierie)	5 313.68
Les Pompes Garand inc. (aqueduc)	530.22
Techservice 9120-0592 Québec inc. (aqueduc)	258.69
Tremblay Bois Migneault Lemay avocats (accès information)	656.63
Total du salaire de la D.G. :	2 252.64
Total des salaires & déplacements :	4 904.08

TOTAL : 51 766.59 \$

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ;

Les documents seront remis le 10 décembre pour la préparation du budget à chacun des élus.

7. RAPPORT DES COMITÉS ;

7.1 DÉROGATION NOËL JUNEAU

Le comité C.C.U recommande l'acceptation de dérogation présentée par M. Noël Juneau concernant l'empiètement de la remise sur la marge de recul.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que les membres du conseil ont pris connaissance du dossier de M. Noël Juneau et des recommandations du comité C.C.U. La demande est acceptée par le conseil municipal.

8. ADMINISTRATION

8.1 ADOPTION DU CODE ÉTHIQUE DES ÉLUS RÈGLEMENT

#281

ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ SANS MODIFICATION DES ÉLUS MUNICIPAUX.

Qu'un avis de motion a été donné par Madame Christine Marchand, conseillère qu'à l'assemblée du Conseil du 10 décembre 2018 sera adoptée un règlement portant sur le code d'éthique révisé sans modification pour les élus.

Les objectifs principaux dudit règlement sont les suivants :

A. Le présent règlement a pour objet d'établir un Code d'éthique et de déontologie pour tous les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, notamment en souscrivant à des valeurs qui misent sur l'intégrité, l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un Conseil municipal, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect, la loyauté, l'équité, l'honnêteté, l'objectivité, l'impartialité, et la saine gestion dans une perspective d'intérêt public pour gouverner la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

B. Les membres du Conseil municipal doivent exercer leurs fonctions et organiser leurs affaires personnelles de façon à préserver et à maintenir la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité des décisions de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens. Les membres du Conseil municipal doivent de plus agir avec intégrité, objectivité et impartialité, mais doivent aussi préserver les apparences et favoriser la transparence en adoptant un comportement qui préserve et maintiennent la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de l'entreprise municipale.

Sur proposition, il est unanimement résolu et adopté par les membres du conseil municipal.

Que le code d'éthique pour les élus est adopté sans modification.

8.2 DATE DES SÉANCES DU CONSEIL 2019

Lundi	14 janvier
lundi	4 février
lundi	4 mars
lundi	1 ^{er} avril

lundi	6 mai
lundi	3 juin
lundi	8 juillet
lundi	5 août
lundi	9 septembre
lundi	7 octobre
lundi	4 novembre
lundi	2 décembre

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu le maire n'ayant pas voté.

QUE les membres du conseil acceptent le calendrier des séances du conseil pour l'année 2019.

8.3 DATE ADOPTION DU BUDGET 2019 + REPAS POUR BUDGET

Le budget sera préparé le samedi 8 décembre et l'adoption aura lieu lundi 10 décembre 2018.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que le repas du midi pour la préparation du budget soit autorisé et accepte la dépense.

8.4 MAIRE SUPPLÉANT ANNÉE 2019

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer un (e) élu (e) comme maire suppléant pour l'année 2019.

ATTENDU QUE cette même personne agira comme substitut en remplacement de M. Maire à la MRC d'Arthabaska et autre comité.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la conseillère Madame Christine Marchand, soit nommée pour l'année 2019 à titre de mairesse suppléante et substitut en remplacement de M. Maire, auprès de la MRC d'Arthabaska et des autres comités.

8.5 VENTE POUR TAXES

Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes – Transmission de la liste des propriétés à la MRC d’Arthabaska

ATTENDU la transmission d’un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2019;

ATTENDU QUE la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution en autorisant la vente par la MRC d’Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires;
- la désignation de tout immeuble assujéti au paiement des taxes municipales ou scolaires;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires;

ATTENDU QUE deux immeubles (propriétaires) sont touchés par cette procédure donc les détails seront remis à la MRC d’Arthabaska.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés donc la liste sera remise et que les dossiers soient transmis à la MRC d’Arthabaska;

QUE le Conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens désigne Thérèse Lemay directrice générale à agir comme représentant(e) de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 13 juin 2019.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8.6 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE AU 7 JANVIER AVEC DISPONIBILITÉ POUR LES CAS D’URGENCES SEULEMENT.

Attendu que le bureau municipal sera fermé du 17 décembre au 7 janvier 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement, le maire n'ayant pas voté.

Que la fermeture du bureau municipal du 17 décembre au 7 janvier est autorisée et que les numéros d'urgence soient inscrits sur le babillard, au Bla Bla et à l'abri postal.

8.7 PAIEMENT DES CONGES MALADIES NON UTILISES AUX EMPLOYÉS.

Sur proposition il est unanimement résolu par les conseillers présents.

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens approuve le paiement des congés de maladie des employés municipaux, qui n'ont pas été utilisés durant l'année 2018.

9.0 AQUEDUC ET ÉGOUTS ;

9.1 RENCONTRE INSPECTEUR

La rencontre a eu lieu en après-midi.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ;

10.1 Rencontre plan d'urgence

Une rencontre est prévue prochainement avec le préventionniste, M. Toni Marcotte, pour prendre connaissance des grandes lignes pour effectuer la demande d'aide financière.

11. VOIRIE ;

11.1 REDDITION DE COMPTES (TRAVAUX VOIRIE)

ATTENDU QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens a pris connaissance des modalités d'application du volet particulier d'amélioration (PPA) DU Programme d'aide à la voirie locale(PAV) :

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au (PAV)

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV

Pour ces motifs, sur proposition, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saints-Martyrs-Canadiens, approuve les dépenses d'un montant de 13 000.00\$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;

13. LOISIRS ET CULTURE ;

13.1 NOMINATION DU COORDONNATEUR ET DU RÉPONDANT POUR LA BIBLIOTHÈQUE POUR 2019.

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers,

Que les membres du conseil municipal désirent nommer de M. Gilles Gosselin comme répondant et de Mme Juliette St-Amand, comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale des Saints-Martyrs-Canadiens pour l'année 2019.

13.2 FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE LES MERCREDIS DURANT LA PÉRIODE HIVERNALE.

Sur proposition il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que la bibliothèque sera fermée les mercredis soir de janvier au 15 mai 2019.

14. AFFAIRES DIVERSES ;

14.1 AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES DU MOIS DÉCEMBRE

Sur proposition il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que les comptes courants soient payés en décembre.

14.2 TRANSFERT DES POSTES NON DÉFICITAIRES VERS LES POSTES DÉFICITAIRES DU BUDGET 2018

Attendu que pour terminer l'année 2018 les postes budgétaires qui seront déficitaires, seront comblés par les postes en surplus prévus au budget 2018.

Attendu que dans le cas où les crédits budgétaires ne peuvent couvrir les postes déficitaires l'utilisation du surplus accumulé sera utilisée.

En conséquence, il est unanimement résolu par les conseillers.

Que le transfert de fonds est autorisé si nécessaire pour couvrir les postes déficitaires.

14.3 AVIS DE MOTION TAXATION 2019

Le conseiller Gilles Gosselin donne l'avis de motion pour le projet de règlement # 282 fixant les tarifs d'imposition et les taux pour les pénalités et les intérêts durant l'année 2019.

15. LISTE DE LA CORRESPONDANCE :

1. Bulletin d'information de M. Alain Rayes député de Richmond Arthabaska
2. Campagne de financement 2018 Poinsettias Fondation Suzor-Côté
3. Carrefour d'entraide bénévole invitation à un point de presse
4. Carrefour Action municipale et Famille (Observatoire des tout-petits).

VARIA ;

16.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE PRÉVENTION SUICIDE 100.00\$

Sur proposition il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Qu'un montant de 100.00\$ soit remis comme aide financière annuelle à prévention suicide.

16.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CUISINES COLLECTIVES DES BOIS-FRANCS 64.50\$

Sur proposition il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Qu'un montant de 64.50 \$ soit remis comme aide financière annuelle a prévention suicide.

16.3 DÉNEIGEMENT

Attendu que nous avons reçu quelques personnes qui sont mécontentes du déneigement de nos chemins municipaux.

Sur proposition il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Qu'une lettre soit remise à l'entrepreneur lui demandant de bien déneiger les chemins municipaux et lui demander d'apporter une attention particulière aux propriétés privées et les signalisations placées en bordure des routes.

16.4 REMERCIEMENT À M. RÉMY LAROUCHE

Les membres du conseil désirent remercier M. Rémy Larouche pour son implication au service de la municipalité durant plusieurs années.

Sur proposition il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Sincère remerciement pour tous les services rendus à notre communauté.

16.5 CANDIDATURE POUR SIÉGER AU COMITÉ EN ENVIRONNEMENT

Les candidatures doivent être déposées au bureau municipal pour le 17 décembre 2018. Une sélection sera faite.

16. Période de questions ;

17. Levée de la séance.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi, 10 décembre 2018, à 19 h dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village, à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : Michel Prince, conseiller, Christine Marchand, conseillère, Claude Caron, conseiller, Jonatan Roux conseiller. Gilles Gosselin conseiller.

Monsieur. André Henri, maire, préside ladite assemblée il y a quorum. Tous les membres du conseil ont été convoqués conformément à la Loi. La directrice-générale, a remis ledit avis en date du 4 décembre à chaque élu.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Ordre du jour
3. Présentation du budget 2019
4. Période de questions et acceptation du budget 2019
5. Adoption du règlement 282 pour fixer les taux de taxes pour l'année 2019.
6. Levée de l'assemblée

ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Jonatan Roux, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour.

PRESENTATION DU BUDGET 2019

Chacun des élus présentent le budget 2019 aux citoyens présents dans la salle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTION DU BUDGET 2019

RÈGLEMENT NUMÉRO 282

FIXANT LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

Séance spéciale du Conseil Municipal, tenue le lundi, 10 décembre 2018, à 19 h à la salle municipale, située au 13, chemin du Village, Municipalité Saints- Martyrs-Canadiens.

Sont présents : Michel Prince, Christine Marchand, Claude Caron, Jonatan Roux, Gilles Gosselin, formant quorum sous la présidence de André Henri, maire.

Est également présente : Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté son budget pour l'année financière 2019 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 3 décembre 2018

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens adopte le Règlement numéro 282 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception, décrétant ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2018.

Article 3 – Taxe foncière

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de **0.35 \$ du 100,00 \$ d'évaluation.**

Article 4 –Taxe pour la SQ

Une taxe pour financer les services de la SQ est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de **0.09 \$ du 100,00 \$ d'évaluation.**

Article 5 – Prévention / incendie

Une taxe pour financer les services de la prévention / incendie est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de **0.08\$ du 100,00 \$ d'évaluation.**

Article 6 – Travaux de voirie

Une taxe pour financer une partie des travaux de voirie est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de **0.19 \$ du 100,00 \$ d'évaluation.**

Article 7 -Déchets et collecte sélective

Aux fins de financer le service d'enlèvement et de disposition des déchets et le service de collecte sélective des matières résiduelles, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

165.00 \$ par unité de logement à utilisation permanente et secondaire

82.50 \$. par unité de logement situé sur des chemins non desservis en hiver (½ tarif)

330.00 \$ par commerce et par industrie

1000.00 \$ Camp Beauséjour cueillette hebdomadaire

Article 8 –Réseau d'aqueduc

Pour permettre aux frais d'entretien du réseau d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé dans le secteur desservi, un tarif de compensation **de 250.00 \$ pour chaque immeuble** dont il est propriétaire

ARTICLE 9 RÈGLEMENT EMPRUNT NO.2 (réseau d'égout village)

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur desservi, une taxe spéciale à un taux **de 187.88 \$ par immeuble desservi.**

ARTICLE 10 TAXE SPÉCIALE POUR ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉGOUT

Cette taxe spéciale est, par les présentes, imposée et prélevée sur les immeubles imposables de la municipalité **dans le secteur desservi au coût de 100.00 \$ par résidence** pour le service des égouts et le traitement des eaux.

Article 11 - Nombre et date des versements

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en quatre (4) versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à trois cents dollars (300,00 \$).

Les versements seront dus aux dates suivantes :

1er versement ou versement unique : 1^{er} mars 2019

2e versement 1^{er} mai 2019

3e versement 1^{er} juillet 2019

4e versement 1^{er} septembre 2019

Article 12 – Taux d’intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10 %.

Ce taux s’applique également à toutes les créances impayées avant l’entrée en vigueur du présent règlement.

Article 13 – Pénalité sur les taxes impayées

En plus des intérêts prévus à l’article 12, une pénalité de 5 % l’an, est ajoutée sur le montant des taxes exigibles.

Article 14 – Frais d’administration

Des frais d’administration de vingt dollars (20,00 \$) sont exigés de tout tireur d’un chèque ou d’un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

Article 14 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE LE 10 DÉCEMBRE 2018

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Proposé par Jonatan Roux 19h20.

SINCÈRES CONDOLÉANCES AUX FAMILLES ÉPROUVÉES



Suite au décès survenu de M. Guy Leblanc le mois dernier. Nous offrons nos plus sincères condoléances à toi Marjolaine et à toute la famille de Monsieur Guy Leblanc.



Suite au décès survenu de Madame, Pauline Rouleau le mois dernier. Nous offrons nos plus sincères condoléances à toi Claude et à toute la famille de Madame Pauline Rouleau.

Des membres du Conseil municipal des employés municipaux et de toute la population de Saints-Martyrs-Canadiens.

AVIS IMPORTANT

LES MISES EN CANDIDATURE POUR LE
POSTE DE CONSEILLER SONT
PRÉSENTEMENT OUVERT DU 18 JANVIER
AU 1^{ER} FÉVRIER 2019

AVIS TRÈS IMPORTANT

Attention---Danger

À certains endroits il y a des riverains qui utilisent des agitateurs pour prévenir le gel autour de leurs quais ou abris de bateaux en période hivernal.

Soyez vigilants lors de vos promenades sur les Lacs situé dans notre municipalité.

Nous avons reçu quelques commentaires à ce sujet, nous faisant part que c'est extrêmement dangereux.

Nous invitons les riverains qui utilisent ce type d'agitateurs de bien vouloir indiquer clairement le danger par des signalisations adéquates pour aviser les utilisateurs de motos neiges, vtt ou tout autres véhicules et même à pied.

AVIS PUBLIC

Informations à l'électeur

Vote par correspondance

Municipalité

SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Scrutin du

2019 03 03
année mois jour

Je, THÉRÈSE NOLET LEMAY
Président d'élection

vous informe qu'au regard de cette élection :

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance;
- toute demande écrite pour voter par correspondance doit être reçue au bureau du président d'élection au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :

2019	02	19
année	mois	jour
- l'enveloppe contenant le ou les bulletins de vote devra être reçue au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :

2019	03	01
année	mois	jour
- les électeurs qui pourront voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant le jour du scrutin, soit le :

2019	02	25
année	mois	jour

Vous pouvez me joindre ou joindre mon adjoint, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection
Adresse : 13, CHEMIN DU VILLAGE
SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Adjoint
Adresse : _____

Numéro de téléphone : 819 344-5171

Numéro de téléphone : _____

PRENEZ NOTE QUE la demande de voter par correspondance prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée, à moins que la municipalité n'ait résilié la résolution prévoyant que tout électeur inscrit sur une liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée peut voter par correspondance.

Signature

Thérèse Nolet Lemay
Président d'élection

2019 01 18
année mois jour

Liste du personnel électoral

Municipalité

SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Scrutin du

2019 03 03

année mois jour

À TITRE DE

1. Secrétaire d'élection
2. Adjoint au président d'élection
3. Réviseur
4. Secrétaire d'une commission de révision
5. Agent réviseur
6. Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)
7. Scrutateur
8. Secrétaire du bureau de vote
9. Membre de la table de vérification de l'identité des électeurs
10. Autre _____

Page _____ de _____

Prénom et nom	Date de la nomination	À titre de (N°)	Bureau de vote le cas échéant (N°)
SONIA LEMAY	2019-01-17	1	1

Signature


Président d'élection

Avis public d'élection

**Vote par
correspondance**

Municipalité

SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Scrutin du

2019 03 03
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Municipalité

par THÉRÈSE NOLET LEMAY, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : SIÈGE # 3

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du

2019	01	18
année	mois	jour

 au

2019	02	01
année	mois	jour

JOURS : lundi HEURES : De : 13 h à : 16 h De : _____ à : _____
mardi De : 13 h à : 16 h De : _____ à : _____
mercredi De : 13 h à : 16 h De : _____ à : _____
jeudi De : 13 h à : 16 h De : _____ à : _____
_____ De : _____ à : _____ De : _____ à : _____

À NOTER - Le vendredi

2019	02	01
année	mois	jour

le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2019	03	03
année	mois	jour

**de 10 h
à 20 h**

et un vote par anticipation sera tenu le :

2019	02	24
année	mois	jour

**de 12 h
à 20 h**

4. renseignements sur le vote par correspondance :

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance
- la date limite de réception au bureau du président d'élection de la demande de voter par correspondance est le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :

2019	02	19
année	mois	jour

2019	02	21
année	mois	jour
- les bulletins de vote seront expédiés le :
- le ou les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin au bureau de vote, soit le :

2019	03	01
année	mois	jour
- les électeurs pouvant voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :

2019	02	25
année	mois	jour

5. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : SONIA LEMAY

6. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : _____

7. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection Adresse : 13, CHEMIN DU VILLAGE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS 819 344-5171 Ind. rég. Numéro de téléphone	Adjoint Adresse : _____ _____ Ind. rég. Numéro de téléphone
--	--

Signature

Donné à _____, le 2019 01 18

SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Municipalité

Thérèse Nulet Lemay
Président d'élection



Enrichir par nos lacs et nos forêts.

www.saints-martyrs-canadiens.ca

13, Chemin du Village,
Saints-Martyrs-Canadiens, Qc
G0P 1A1
(819) 344 5171
Télécopieur 819-344-2298

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Avis public est donné qu'à sa séance ordinaire du conseil municipal le 3 décembre 2018 à 19h à la salle municipale situé au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, Le conseil adoptera le Règlement n° 281 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et abrogeant le règlement n° 253.

Le présent code d'éthique est adopté sans modification.

Donné à Saints-Martyrs-Canadiens, ce 10 novembre 2018

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidente à Saints-Martyrs-Canadiens certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 12h et 20 h le 10 novembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10 novembre 2018.

Thérèse Nulet Lemay
Thérèse Nulet Lemay
Directrice générale & Secrétaire-trésorière



Beibe par nos bœs et nos foies

Extrait du procès-verbal ou copie de résolution

*Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens
13, chemin du Village
Saints-Martyrs-Canadiens, QC G0P 1A1
Tél. 819-344-5171 Fax 819 344-2298
info@saints-martyrs-canadiens.ca
www.saints-martyrs-canadiens.ca*

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, de la municipalité Des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le 5 novembre 2018 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux et M. Gilles Gosselin, lesquels forment quorum.

Absent : Rémy Larouche

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, directrice générale et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée

2018-11-164 AVIS DE MOTION CODE ÉTHIQUE DES ÉLUS

AVIS DE MOTION ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ SANS MODIFICATION

Qu'un avis de motion est donné par Madame Christine Marchand, conseillère qu'à l'assemblée du Conseil du 3 décembre 2018 sera adopté un règlement portant sur le code d'éthique révisé sans modification pour les élus.

Les objectifs principaux dudit règlement sont les suivants :

A. Le présent règlement a pour objet d'établir un Code d'éthique et de déontologie pour tous les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, notamment en souscrivant à des valeurs qui misent sur l'intégrité, l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un Conseil municipal, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect, la loyauté, l'équité, l'honnêteté, l'objectivité, l'impartialité, et la saine gestion dans une perspective d'intérêt public pour gouverner la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

B. Les membres du Conseil municipal doivent exercer leurs fonctions et organiser leurs affaires personnelles de façon à préserver et à maintenir la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité des décisions de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens. Les membres du Conseil municipal doivent de plus agir avec intégrité, objectivité et impartialité, mais doivent aussi préserver les apparences et favoriser la transparence en adoptant un comportement qui préserve et maintient la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de l'entreprise municipale.

Exemption de lecture du règlement lors de son adoption.

Copie certifiée cc 24 janvier 2019

Par : Thérèse Lemay
Thérèse Lemay dg & Secrétaire-trésorière

MESSAGE DE L'ÉPICERIE DU COIN.

Un souper au méchoui bœuf et porc est servi à tous le 1er samedi du mois. Vous devez réserver obligatoirement. Téléphone 819-464-2899

SOUPER DE ST-VALENTIN

Un souper à la fondue chinoise sera servi pour célébrer la St-Valentin samedi le 16 février. Réservation obligatoire téléphone 819-464-2899.

RAPPEL

L'épicerie du coin est fermée tous les lundis du 7 janvier 2019 au 4 mars 2019.

L'ouverture de 7 jours semaine sera à partir du 4 mars 2019.

Avis à tous les citoyens de Ham-Nord et des environs

Ouverture d'un CLSC pour des soins courants à Ham-Nord
au 285, 1^{er} avenue (à même l'édifice de la Caisse Desjardins)
dès le 7 février 2018

Présence d'une infirmière sur place
le mercredi entre 8 h 30 et 15 h 30

Sur rendez-vous seulement

- Injection de médication
- Traitement de blessures mineures
- Soins de plaies
- Retrait de points de sutures et agrafes
- Lavage d'oreilles
- Enseignement à l'auto-administration de médication
- Etc.

**Pour obtenir un
rendez-vous
avec ou sans prescription :**

**819 357-2030
poste 2971**





Vous désirez passer du bon temps en famille que ça soit en glissade avec tube ou à faire de la raquette. L'endroit tout désigné est situé au Camp Beauséjour; un site merveilleux pour participer aux plaisirs d'hiver. C'est gratuit pour les citoyens de Saints- Martyrs-Canadiens.



LES CALENDRIER 2019 SONT ARRIVÉS VOUS POUVEZ VENIR LES CHERCHER AU BUREAU MUNICIPAL.

Merci à tous ceux et celles qui nous ont remis des photos



Mots cachés

Mots d'hiver

t	r	a	m	a	n	t	e	a	u	p	é
r	d	b	n	h	o	p	o	f	a	s	s
o	s	l	h	e	r	o	z	u	e	k	b
d	r	a	g	a	i	z	p	l	i	o	c
j	é	n	h	r	u	g	f	r	n	é	m
a	a	c	n	k	é	u	e	n	c	n	a
n	é	n	e	i	o	i	e	o	o	n	r
v	f	f	v	m	r	t	v	a	g	ë	s
i	o	n	n	v	b	i	k	m	i	r	l
e	a	o	é	o	i	r	s	r	v	s	s
r	ë	f	r	t	e	s	e	l	r	n	r
d	é	c	h	a	r	p	e	e	e	t	t

froid - neige - givre - blanc - ski - manteau
décembre - janvier - février - mars - Noël
moufles - écharpe - bonnet

MESSAGE IMPORTANT POUR DES ACTIVITÉS DE LOISIRS :

Si vous désirez obtenir des activités de loisirs avec les équipements existants.

Tel que bingo, jeux carte, casse-tête en groupe ou tout autres activités au Centre Communautaire en avant-midi ou en après-midi du lundi au vendredi.

Nous aimerions connaître votre choix pour organiser des loisirs et des activités. Nous sommes à l'écoute de vos demandes.

MERCI de votre collaboration.

PUBLICITÉ

CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646

**CONSTRUCTION GÉRALD JUTRAS (RBQ 5671-9313-01)
Tel : 819-552-2044**

**CARRIÈRE SANTS-MARTYRS ERG
Tel : 819-344-5213**

**ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC
TEL : 819-740-9283**

**ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)
TEL: 819-352-0226**